

DEMANDE DE SUBVENTION SAISON 2020/2021 CLUBS « NATIONAUX & DE HAUT NIVEAU RÉGIONAL »



Dossier à retourner impérativement au Département du Gers
avant le 30 novembre 2020

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Dénomination exacte (statuts) :

Sigle (le cas échéant) :

☐ association loi 1901 ☐ autre (à préciser) :

Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Numéro SIREN ou SIRET (obligatoire) :

CORRESPONDANT

Nom et Prénom : Fonction :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Mail :

SITUATION JURIDIQUE

Objet de l'association :

.....

.....

Association déclarée à la Préfecture de le :

Sous le numéro : Date de publication au Journal Officiel :

Reconnue d'utilité publique : ☐ oui ☐ non

Agrément : ☐ oui ☐ non

Affiliation à une fédération ☐ oui ☐ non Si oui, laquelle ?

Modification statutaire

Date de la dernière modification : Déclarée en Préfecture le :

Objet :

.....

COMPOSITION DU BUREAU

Fonctions	Nom- Prénom
Président (s)	
Vice-Président (s)	
Secrétaire	
Secrétaire-adjoint	
Trésorier	
Trésorier-adjoint	

MOYENS

Personnel :

Employez-vous un ou plusieurs salariés ? ☐ oui ☐ non

Nombre : soit équivalent(s) temps plein

Fonctions au sein de l'association	Type de contrat (CDI, CDD, Emploi aidé, Temps complet, Temps partiel)	Diplômes

AIDES EN NATURE ACCORDEES A L'ASSOCIATION

Votre association bénéficie-t-elle d'avantages en nature par une collectivité publique?

Personnel ☐ oui ☐ non

Si oui, combien :

Fonction(s) :

De quelle(s) collectivité(s) ?

Locaux ☐ oui ☐ non

Si oui, de quelle(s) collectivité(s) ?

Autres (matériel...) : ☐ oui ☐ non

Si oui, lesquels :

De quelle(s) collectivité(s) ?

Ces mises à dispositions font-elles l'objet d'une convention ? ☐ oui ☐ non



EFFECTIFS

Licences sportives :

	Séniors masculins	Séniors féminins	Jeunes (-18 ans)	Dirigeants	TOTAL
Saison 19/20					
Saison 18/19					

Nombre d'équipes :

Seniors : Jeunes :

Nombre d'arbitres :

Départementaux Régionaux Nationaux

Votre école de sport bénéficie-t-elle d'une labellisation de la fédération : ☐ oui ☐ non

Date :

COMPETITIONS

Championnats disputés par équipe et par catégories (saison en cours) :

Équipes	Catégorie (sexe, âge)	Type de championnat disputé (national, régional)	Entraîneur (indiquer les diplômes)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER IMPERATIVEMENT

- ▶ un courrier de demande de subvention à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental précisant l'objet de votre demande
- ▶ le budget prévisionnel de la saison 2020/2021, signé et certifié conforme, par le Président et le Trésorier. **Ce document doit :**
 - être présenté en équilibre RECETTES = DEPENSES,
 - faire apparaître le montant de la subvention demandé auprès du Département.
- ▶ le compte de résultat de la saison 2019/2020, signé et certifié conforme, par le Président et le Trésorier
- ▶ le rapport d'activité de la saison 2019/2020
- ▶ le bilan des actions de communication menées (voir annexe page 5 du présent document)
- ▶ un exemplaire des statuts de l'association (pour une 1ère demande ou en cas de modification)
- ▶ un Relevé d'Identité Bancaire (**obligatoire**)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE EXAMINE

Je soussigné(e)

Président de l'association certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et sur les pièces jointes et m'engage à :

- utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par le Conseil Départemental conformément à sa destination prévisionnelle,
- mettre à la disposition des services du Département du Gers toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide,
- à faire état du soutien financier accordé par le Département du Gers dans le cadre des opérations de communication.

Fait à le

Le(s) Président(s),
(signature)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Département du Gers

Direction des Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne

Service Sport et Jeunesse

81, route de Pessan – BP 20569

32022 AUCH CEDEX 9

☎ 05 62 67 41 62

Mail : sports@gers.fr

Site : www.gers.fr



ANNEXE

L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de communication du Département du Gers, le programme d'actions suivant :

Tout concours financier du Département du Gers devra être mentionné par l'association au moyen de supports de communication, quel que soit le montant de la subvention.

L'association s'engage à publier l'annonce du présent partenariat dans une prochaine lettre d'information et/ou dans un communiqué.

L'association s'engage à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo du Département du Gers, conforme à sa charte graphique, téléchargeable sur le site www.gers.fr. Si elle en dispose, l'association doit également faire figurer sur son site Internet, en bonne place, le logo du Département du Gers et un lien vers le site www.gers.fr.

L'association s'engage à faire état du soutien du Département du Gers dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec la subvention. Elle s'engage également à développer la communication de ses projets en étroite concertation avec le Département du Gers pour tout événement presse et opération ponctuelle.

L'association s'engage, avant la publication de ses différents supports de communication, à faire valider par le Département du Gers tous ceux qui le concernent.

L'association s'engage à fournir au Département du Gers tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

L'association transmettra au Département du Gers le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

En cas de non-respect de ces clauses, l'association encourt le risque d'un rappel du Département du Gers. En cas de non-rectification par l'association, le Département du Gers se réserve le droit de ne pas renouveler son partenariat avec l'association.

MANIFESTATIONS SPORTIVE & DEVELOPPEMENT DURABLE

La protection de l'environnement doit être une préoccupation quotidienne. Conscients des enjeux, notre Département souhaite sensibiliser les associations sportives aux comportements durables.

C'est en effet, sur des sites destinés à accueillir de multiples événements et des centaines de participants que la sensibilisation et les comportements de base doivent être mis en œuvre.

En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez les fiches-actions-conseils qui vous permettront d'adopter des comportements écoresponsables dans le quotidien de votre association sportive : [SITE OFFICIEL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS EN GASCOGNE](http://www.gers.fr)